

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du mardi 30 Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le Mardi 30 octobre 2018 à 18h30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

**Date de la convocation :**

23 Octobre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

**Ont pris part au vote :** Mme CORDEVANT, M. BEAUDON, M. BODA, M. COUTEAU, M. ENGRAND, M. GAGE, M. HANSE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

<b>Adhésion au service prévention et santé au travail du Centre de Gestion de l'Aisne</b>	<b>Rapport</b>
	<b>N°3</b>

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion de l'Aisne après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par le SITUS au Centre de Gestion. Cette convention prendrait effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer cette convention pour adhérer au service prévention et santé au travail du Centre de Gestion de l'Aisne.

J.S

*Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical*

**DELIBERATION**

**Les membres du Comité syndical, après délibération décident :**

- de confier au Centre de Gestion de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Président à signer la convention d'adhésion dont l'effet est à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021.

**Vote :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS  
31 OCT. 2018

Affiché, 31 Octobre 2018  
Pour extrait conforme,

